



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/983
27 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 27 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
MACÉDOINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre de M. Ljubomir Frckovski, Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, concernant la demande de prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en Macédoine après le 30 novembre 1996 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Denko MALESKI

ANNEXE

Lettre datée du 18 novembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République
yougoslave de Macédoine

Il me faut m'adresser à vous une nouvelle fois au sujet de la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine après le 30 novembre 1996.

Je tiens à indiquer tout d'abord que j'ai vivement apprécié le contenu de votre rapport au Conseil de sécurité en date du 30 septembre 1996 (S/1996/819), recommandant le maintien de la mission et développant des arguments à l'appui. Nous nous félicitons de la recommandation que vous avez faite sur la base des observations réfléchies du Représentant spécial et du commandant de la Force, selon lesquelles toute réduction des effectifs de celle-ci nuirait à l'exécution de son mandat et affaiblirait la capacité de la communauté internationale d'évaluer les menaces potentielles contre la République de Macédoine et d'y réagir. Conscient des difficultés financières que connaît l'Organisation des Nations Unies et de la nécessité de réexaminer toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris la FORDEPRENU, nous appuyons toutes les mesures prises par le Conseil de sécurité pour évaluer en permanence le statut de toutes les missions.

Je suis toutefois convaincu que vous partagez mon opinion, à savoir que malheureusement, depuis le 6 août 1996, date de ma précédente lettre, la situation dans la région n'a pas changé dans une mesure susceptible d'affecter l'avenir de la FORDEPRENU dans le sens d'une réduction des effectifs ou du retrait de la Force.

Comme je l'ai déjà indiqué dans ma lettre précédente, les principales raisons justifiant le maintien de la FORDEPRENU dans le pays sont claires : tout d'abord, la situation délicate et complexe en Bosnie-Herzégovine durant la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton et l'évolution future devant refléter les résultats de la Conférence de Londres, puis l'impossibilité dans laquelle se trouve la Macédoine de renforcer ses défenses suffisamment et à bref délai, enfin le tracé qui doit intervenir bientôt de notre frontière avec notre voisin du nord, la République fédérative de Yougoslavie.

À cet égard, je tiens à appeler en particulier votre attention sur la complexité de la situation au Kosovo, dont nous considérons qu'elle constitue une source potentielle de tensions ethniques dans la région. Quelles que soient les diverses prédictions et les efforts déployés quant au "calendrier" du règlement de cette question, il est manifestement clair qu'au cas où la situation n'évoluerait pas comme souhaité, la force de maintien de la paix que constitue la FORDEPRENU jouera un rôle essentiel s'agissant d'éviter un effet de contagion et d'empêcher les tensions de s'étendre au territoire de la République de Macédoine.

Durant la visite qu'il a faite récemment en République de Macédoine en coordination avec le Secrétariat de l'ONU, le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU, M. Sergey Lavrov, s'est déclaré très favorablement impressionné par l'organisation et le fonctionnement de la FORDEPRENU.

Les mois à venir seront cruciaux pour la consolidation du processus de paix dans la région. Toute décision de réduction ou de retrait du personnel et du matériel militaires durant l'hiver compliquerait cette consolidation, et les économies qu'elle permettrait de faire seraient minimes. En outre, une telle décision porterait atteinte à la stabilité du pays et de la région, en donnant le "mauvais signal".

Je suis convaincu que vos recommandations au Conseil de sécurité concernant l'avenir de la FORDEPRENU, y compris l'évaluation de la situation dans l'ensemble de la région et les menaces potentielles qui continuent de peser sur la paix et la stabilité de la République de Macédoine, constitueront une base solide permettant aux membres du Conseil de sécurité de se prononcer de manière appropriée lorsqu'ils examineront la question de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et celle de ses effectifs et de sa composition.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Ljubomir D. FRCKOVSKI
